

Le cartel horloger, l'interventionnisme d'Etat et les F.A.R.



Durant la Première Guerre mondiale, l'horlogerie suisse connaît une phase de croissance importante. Cette situation va néanmoins rapidement se détériorer au sortir de la guerre, risquant de fragiliser l'emploi et le développement industriel, notamment dans l'Arc jurassien. Un processus de cartellisation et une politique interventionniste, voire dirigiste, de l'État fédéral se mettent en place. Au Locle, les Fabriques d'assortiments réunies (F.A.R.) voient le jour.

Crises économiques, chablonnage et transplantation industrielle

De 1920-1922, le secteur horloger s'effondre avec une chute brutale de ses exportations. Cet effondrement est d'autant plus inquiétant qu'en raison de l'augmentation des tarifs douaniers (protectionnisme), notamment aux États-Unis et au Japon, la pratique du chablonnage ne cesse de se développer. Le chablonnage consiste, pour des sociétés, à exporter des pièces détachées et à « *les assembler dans le pays où elles sont vendues* »¹. Ainsi, certaines entreprises suisses ouvrent des sociétés et succursales à l'extérieur du pays. Cette pratique non seulement péjore l'emploi, mais génère un transfert des savoir-faire vers l'international.

Interventionnisme étatique et cartellisation

En 1922, face à cette situation désastreuse, la Confédération intervient financièrement pour permettre aux entreprises de répondre à la crise. Cinq

millions, soit 3% du chiffre d'affaires de l'année 1921 lié aux exportations horlogères, sont injectés pour soutenir les sociétés².

En 1928, une convention, portant notamment sur les tarifs minimums, est ratifiée par différents acteurs du monde de l'horlogerie. Toutefois, devant la réticence de nombreuses sociétés, une « *super-holding* » est créée : l'« Allgemeine schweizerische Uhrenindustrie AG » (ASUAG)³ ou « Société générale de l'horlogerie suisse SA ».

Le capital-actions de l'ASUAG est réparti de manière paritaire entre les milieux bancaires et industriels pour un montant de 10 millions de francs. La Confédération y souscrit de manière symbolique, tout en bénéficiant néanmoins de deux sièges au Conseil d'administration de la société, qu'elle attribuera à des représentants du mouvement ouvrier. L'entreprise se voit par ailleurs octroyer des prêts fédéraux à des taux préférentiels⁴.

L'ASUAG intégrera le capital de plusieurs entreprises, dont les Fabriques d'assortiments réunies (FAR). Celle-ci jouera un rôle prépondérant dans l'économie locloise.

La production industrielle se concentre, conjointement au renforcement du capital bancaire et du capital industriel (capital financier). L'ASUAG bénéficie progressivement d'une position quasi monopolistique. Elle peut s'appuyer sur des relais important au niveau du parlement fédéral. Ainsi, en 1934, la Confédération légalise le cartel⁵. Celui-ci perdurera jusqu'en 1961.

Pour l'historien Pierre-Yves Donzé, jusqu'au « *début des années 1960, les entreprises horlogères suisses ne fonctionnent plus dans un environnement libéral, mais dans le cadre d'une économie de type dirigiste* »⁶.

Causes de l'interventionnisme public

Contrairement à d'autres domaines de l'économie, le secteur horloger a bénéficié d'un soutien quasi inconditionnel de la part des pouvoirs publics. L'historien Johann Boillat le rappelle : « *la réorganisation de l'horlogerie suisse est celle d'un sauvetage national* »⁷.

Pour Pierre-Yves Donzé, ce soutien s'explique entre autres par la volonté de sauver des activités industrielles, créateurs d'emploi, dans l'Arc jurassien. Même si le processus de concentration s'est fortement accentué durant la première moitié du 20^e siècle, les entités industrielles restent implantées localement dans cette région de Suisse. Le but est d'éviter une trop forte prolétarianisation de la population et un déplacement de celle-ci dans les grands centres urbains du plateau suisse, générant par là même un risque de développement du syndicalisme et du communisme⁸.

Constitution de la Société « les Fabriques d'assortiments réunies » (FAR)

Depuis la fin du 19^e siècle, les fabriques d'assortiments⁹ tentent de coordonner leurs actions et la défense de leurs intérêts. En 1894, l'« Association syndicale des Fabricants d'assortiments à ancre » est fondée à la Brasserie du Cardinal à La Chaux-de-Fonds. Le siège de celle-ci est fixée au Locle¹⁰. Fritz Huguenin et Georges Perrenoud figurent parmi les membres fondateurs. Toutefois, l'association peine à se développer. Les accords de principes des différentes maisons et ateliers ne résistent pas aux intérêts particuliers issus de la réalité. Durant la Première Guerre mondiale, l'association parvient néanmoins à coordonner ses membres pour l'achat de diamants anglais, matière indispensable à la production des assortiments.

En 1925, sous l'initiative de Georges Perrenoud, cinq maisons se regroupent : quatre de la Mère commune (La Concorde, Stella, Georges Perrenoud, Pierrehumbert frères) et une au Sentier (Gallay). Les cinq fabriques deviennent des Sociétés anonymes, dont les actions sont détenues par l'ensemble des industriels concernés, en évitant la création d'un actionnaire majoritaire. Ces sociétés sont intégrés au groupe Saïda (Société anonyme pour l'industrie du décolletage d'assortiments)¹¹.

Avec la constitution de la « Société suisse de l'horlogerie suisse SA » et du Cartel horloger, des négociations débutent avec Saïda.

Le 5 septembre 1932 est constituée la société des FAR. Elles résultent de la fusion de quinze fabriques d'assortiments, existant depuis le 19^e siècle¹². Elles

sont localisés notamment à Bienne, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Saignelégier, Reconvilier, Tramelan ou au Sentier. Dans les faits, sur les quinze fabriques préexistantes, cinq sont immédiatement fermés et dix deviennent des « *succursales d'une société industrielle unifiée* »¹³. par la suite, entre 1932 et 1943, quatorze autres maisons sont rachetées, puis fermées.

Le siège des FAR est situé au Locle, à la rue Girardet 60, puis à partir de 1949 à Girardet 57 avec la construction d'un nouveau bâtiment¹⁴.

Les FAR contribueront au développement économique de la Mère commune. Parallèlement, durant les « Trente Glorieuses » répondant aux besoins de main-d'œuvres et de fidélisation leurs collaborateurs, les FAR lancent différents chantiers en Ville du Locle. En 1945, ils constituent une société d'habitation « Mon Logis SA », afin de permettre aux employés des FAR de bénéficier de logements à bon marché. Ainsi, les quartiers du Raya et de la Joux-Pélichet se développent, de même qu'une tour à Auguste-Lambelet. « Mon Logis SA » comprend en Ville du Locle 156 appartements¹⁵ (-> chap. « Croissance démographique, économique et société de loisir »).

Des liens pour aller plus loin

Il est à noter que la frise chronologique de la Fondation de la Haute horlogerie est particulièrement intéressante. Le travail de Gregory Gardinetti et de son équipe est salué. En effet, cette frise retrace tant l'histoire de l'horlogerie que des horlogers : <https://www.hautehorlogerie.org/fr/encyclopedia/>

Illustration

Photo de la « Succursale A » des FAR en 1935, tirés de l'ouvrage de NICOLET, Georges (*Au Coeur du Temps*), transmis par la Château des Monts (BUSER, Pierre, ancien conservateur)

1 DONZE, p. 103. Il est à noter que le marché russe, qui constitue un débouché important pour la plupart des sociétés helvétiques, dont Zénith et Tissot, devient, avec le système bolchévique, de moins en moins accessible.

2 DONZE, p. 102.

3 DONZE, p. 121.

4 DONZE, p. 122. Le capital de l'ASUAG se monte à 10'006'000.- : 5'000'000.- par les milieux horlogers, 5'000'000.- par les milieux bancaires et 6'000.- par la Confédération. Cette dernière obtient néanmoins cinq sièges au Conseil d'administration. Avec la « Paix du travail », deux des cinq sièges seront attribués aux représentants du mouvement ouvrier.

5 DONZE, p. 128.

6 DONZE, p. 129.

7 BOILLAT, Johann, *Les véritables maîtres du temps : le cartel horloger suisse (1919-1941)*, Éditions Alphil – Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2013, p. 525.

8 DONZE, p. 115.

9 Les assortiments sont des parties permettant à la montre mécanique de fonctionner. Constituant l'échappement, ils délivrent notamment l'énergie au résonateur tout en lui donnant son propre rythme.

10 PELLATON, Jean, *Centenaire de la Fabrication de l'Assortiment à ancre au Locle (1850-1950)*, Le Locle, 1950, p. 18.

11 PELLATON, Jean, p. 26.

12 CHATELAIN, « Emma, Nivarox-FAR SA ». In *DIJU – Dictionnaire du Jura*, 30 mars 2011.

13 RENGGLI, Paul & Co, *Les Fabriques d'assortiments réunis : XXVe anniversaire*, Gasser, Le Locle, 1957, p. 3.

14 PELLATON, Jean, p. 36.

15 NICOLET, Georges, *Au Coeur du Temps : Nivarox – FAR : 150 ans d'histoire des assortiments et des parties réglantes*, Nivarox – FAR, Le Locle, 2000, p. 79.

-> Frise chronologique

Grève générale



Dans la continuité de la Révolution russe d'octobre 1917 et fatigué par une guerre « capitaliste » qui a ensanglanté une grande partie de la planète, le champ des possibles s'ouvre. Au niveau socio-économique, la situation de la classe ouvrière, fortement touchée, entre en contradiction avec l'enrichissement et les énormes bénéfices accumulés par certains entrepreneurs durant le conflit mondial. Le nombre de grèves ne cesse d'augmenter.

Le Comité d'Olten et l'arrivée de l'armée à Zürich

En février 1918, un comité, composé de membres de l'Union syndicale suisse et de la direction du parti socialiste, se constitue à Olten. Celui-ci est « *destiné à piloter sur le plan national* »[1] une grève générale.

En novembre, anticipant les commémorations de la Révolution russe et en réaction aux mouvements qui secouent les pays européens, le général Wille demande au Conseil fédéral d'envoyer les troupes encore mobilisées à Zürich. En effet, la capitale économique est sujette à de nombreuses manifestations. Le 7 novembre, conformément aux décisions du Conseil fédéral, l'armée se déploie.

Le 9 novembre, en réaction à l'intervention de l'armée, des manifestations se déroulent dans différentes villes de Suisse. Au Locle, une grève de protestation est lancée.

La Grève générale

Le Comité d'Olten ne peut plus reculer. Le 12 novembre 2018, il décrète la grève générale dans plusieurs centres industriels. Le comité exige les points suivants :

1. renouvellement immédiat du Conseil national selon le système de la représentation proportionnelle,
2. droit de vote et d'éligibilité pour les femmes,
3. introduction du droit au travail pour tous,
4. introduction de la semaine de 48 heures, dans toutes les entreprises publiques ou privées,
5. organisation d'une armée essentiellement populaire,
6. mesures visant à assurer le ravitaillement,
7. assurance vieillesse et survivants,
8. monopole de l'État pour les importations et les exportations,
9. paiement des dettes publiques par les possédants.

Zurich est occupé par l'armée; la délégation russe est renvoyée de Suisse.

Les villes industrielles des Montagnes suivent le mouvement : « *Comme à La Chaux-de-Fonds, la grève au Locle fut totale* »[2]. Le chroniqueur et avocat, Arnold Bolle, écrit : « *Au Locle, le Conseil communal fit sonner le tocsin, arborer le drapeau rouge sur l'Hôtel-de-Ville et vota une adresse de sympathie aux grévistes* »[3]. Les autorités exécutives communales, à majorité socialiste, soutiennent les grévistes et font bloquer les Services industriels et par là même la fourniture d'électricité. La production des fabriques s'arrête. L'office des Postes et le Technicum ferment leur porte.

Constitué notamment de radicaux et libéraux, le comité du groupement patriotique « Ordre et Liberté » appelle, pour sa part, à rejeter la grève. Il demande aux membres socialistes du Conseil communal de rétablir l'électricité pour le fonctionnement des usines. Le Conseil s'y refuse, les invitant à se tourner vers le cercle ouvrier ou la fédération des ouvriers horlogers. À La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal refuse de placarder l'appel du Conseil d'État sur l'arrêt de la grève.

Fin de partie

Le 15 novembre 1918, les soldats envoyés par le Conseil fédéral deviennent maîtres de la situation. Le comité d'Olten est encerclé. La grève s'arrête. Un tribunal militaire est mis en place. Au niveau national, les leaders Robert Grimm, Fritz Platten et Friedrich Schneider écopent de six mois de prison.

Les autorités de la Ville du Locle sont, elles aussi, inquiétées. Les membres socialistes du Conseil communal font l'objet d'une enquête, notamment sur la fermeture des services industriels. Comme le rappelle l'historien Sébastien Abbet, « *Au législatif communal, les élus radicaux et libéraux feront, dès le début de 1919, la grève des séances durant plusieurs semaines* »[4].

Un rapport de majorité sur les décisions du Conseil communal durant la grève est accepté par le législatif par 19 voix contre 18. Furieux, les partis bourgeois quittent la salle.

Au final, les conseillers communaux Marcel Grandjean, René Fallet, Samuel Nicolet et Julien Tissot sont condamnés à une amende de 150.- ; les membres du comité de grève, Marc Inabnit, Henri Spillmann et Henri Perret à 200.-. 8 à 10 étrangers, habitants au Locle, sont expulsés du territoire pour leur participation aux manifestations.

Cette grève générale sera suivie par d'autres grèves sectorielles. Pour exemple, en 1919, les mécaniciens horlogers cessent de travailler, parallèlement à ceux de la Ville de Bienne. Ils obtiendront une meilleure reconnaissance de leur travail (augmentation de salaire).

Par la suite, les divergences au sein même du parti socialiste se renforceront. En fin 1918, la gauche du PS crée, autour de Jakob Herzog, un premier parti communiste à Zurich. Le refus d'une partie du PS d'adhérer à la IIIe Internationale augmente les tensions. Les jeunes socialistes, autour de Fritz Platten, Franz Welti, Rosa Grimm et Jules Humbert-Droz quitte le PSS et fonde, les 6 et 7 mars 1921, le parti communiste suisse.

Les acquis de la grève générale, pour leur part, sont divers. La semaine de 48 heures et le système proportionnel sont introduits en 1919. L'AVS sera accepté par le peuple en 1925, mais n'entrera en vigueur qu'en 1948, soit après de longues luttes et, sur le plan international, une seconde guerre mondiale.

Le 18 mars 1922, le Cartel syndical organise une manifestation regroupant plus de 8'000 personnes à Neuchâtel. Il proteste contre la baisse des indemnités de chômage[5].

Illustration

«*L'Œil de Moscou*» à Paris, Jules Humbert-Droz, Julliard, Collection archives, 1964.

RTS, *La grève générale de 1818 : La Suisse au bord de la guerre civile*, 2018.

Notes

[1] DEGEN, Bernard, « Grève générale ». In *Dictionnaire historique de la Suisse*, 9 août 2012.

[2] SCHURCH, p. 82.

[3] BOLLE, Arnold, *Le pays de Neuchâtel : Vie civique et politique*, Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République, Neuchâtel, 1948, p. 63.

[4] ABBET, Sébastien, *La Grève dans la Ville : une cité horlogère à travers guerre mondiale, conflits sociaux et restauration de l'ordre (Le Locle, 1912-1920)*, Unil, 2019, p. 2 : www.academia.edu.

[5] BARRELET, Jean-Marc & Co, *Histoire du pays de Neuchâtel : De 1850 à nos jours*, Tome 3, Éditions Gilles Attinger, Hauterive, 1993, p. 167.

-> Frise chronologique